



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LS.

Bureau du Cabinet

Paris, le **31 JUIL. 2017**

Réf. : 17-023456-D / RD

Monsieur,

La correspondance du 12 juillet 2017 que vous avez adressée à Monsieur Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, lui est bien parvenue.

Une plainte ayant été déposée, je dois vous indiquer que les principes constitutionnels de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice interdisent au ministère de l'intérieur d'intervenir dans le cours d'une procédure judiciaire.

Aussi, votre courrier a-t-il été transmis au cabinet de Madame Nicole BELLOUBET, garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins d'un examen approprié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Chef du service
de la correspondance
du bureau du cabinet


Céline PERDRIX

Monsieur André LABORIE
2, rue de la Forge
31650 SAINT-ORENS

